

Feuille de FRAIS de DEPLACEMENT 2016

Fiche à remettre au trésorier (Raymond Mesnil) ou à déposer au siège du club lors des permanences du vendredi soir

Calendrier

Date limite de prise en compte des fiches	Période de concours	Date de remboursement
08-avr-16	debut de saison jusqu'au 31 mars	A partir du 22/04/2016
10-juin-16	Avril et mai	A partir du 24/06/2016
09-sept-16	Juin, juillet et aout	A partir du 23/09/2016
11-nov-16	1 septembre jusque fin de saison	A partir du 25/11/2016

Nom du conducteur :

Date et lieu du concours :

Championnat ou concours protégé : OUI NON

Composition de l'équipe	Joueurs transportés

Date et signature

1) Pour des problèmes de suivi de comptabilité, le trésorier ne tiendra pas compte des relevés transmis 2 mois après la date limite de dépôt, Les indemnités seront définitivement perdues par les intéressés,

2) Nous rappelons aux adhérents que le remboursement des frais de déplacement se fait sur la base suivante :

Indemnisation : 0,15 €/km

Triplette : 3 personnes transportées

Doublette : 4 personnes transportées Equipes homogènes

3) Pour la tenue réglementaire de la comptabilité, les joueurs devront fournir tous les justificatifs de restauration et d'hôtellerie (facture repas et chambre, factures achat de denrées alimentaires)

Feuille de FRAIS de DEPLACEMENT 2016

Fiche à remettre au trésorier (Raymond Mesnil) ou à déposer au siège du club lors des permanences du vendredi soir

Calendrier

Date limite de prise en compte des fiches	Période de concours	Date de remboursement
08-avr-16	debut de saison jusqu'au 31 mars	A partir du 22/04/2016
10-juin-16	Avril et mai	A partir du 24/06/2016
09-sept-16	Juin, juillet et aout	A partir du 23/09/2016
11-nov-16	1 septembre jusque fin de saison	A partir du 25/11/2016

Nom du conducteur :

Date et lieu du concours :

Championnat ou concours protégé : OUI NON

Composition de l'équipe	Joueurs transportés

Date et signature

1) Pour des problèmes de suivi de comptabilité, le trésorier ne tiendra pas compte des relevés transmis 2 mois après la date limite de dépôt, Les indemnités seront définitivement perdues par les intéressés,

2) Nous rappelons aux adhérents que le remboursement des frais de déplacement se fait sur la base suivante :

Indemnisation : 0,15 €/km

Triplette : 3 personnes transportées

Doublette : 4 personnes transportées Equipes homogènes

3) Pour la tenue réglementaire de la comptabilité, les joueurs devront fournir tous les justificatifs de restauration et d'hôtellerie (facture repas et chambre, factures achat de denrées alimentaires)